



COMMUNE DE VERNEUIL-L'ÉTANG
16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE le 02 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ÉTANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Joëlle VACHER, Pierre REPERANT, Agnès LAUFERON, Jean Claude MENTEC, Maire-adjoints, Nathalie ANDRIEU, Jocelyn BRAYET, Ouïza BRAYET, Adrien CARPINTEIRO, Catherine CRAPET, Frédéric LOMEL, Lisette MILLET, Pierre PERRET, Michèle SIMONOT, Dany TAVERNIER, Marie-Isabelle TILLARD, Richard BOYER, Daniel PERARD, Georges TOUALY, Pascale VAUDABLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Représentée : Mme Véronique GONDOUIN représentée par
Mme Pascale VAUDABLE**

Absent excusé : M. Mickaël MICHELET

Secrétaire de séance : M. Frédéric LOMEL

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2015
DATE D’AFFICHAGE : 21 septembre 2015
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21
NOMBRE DE VOTANTS : 22

-:- :- :- :- :-

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire.

-:- :- :- :- :-

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

~*~*~*~*

ORDRE DU JOUR

- I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015**
- II TRANSFORMATION POSTES AGENTS COMMUNAUX**
- III RETROCESSION LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE COMMUNAL –
PROCEDURE GROUPEE**
- IV CESSION PAVILLON RUE PASTEUR**
- V AQUALTER – RAPPORT ANNUEL 2014**
- VI SyAGE – RAPPORT D'ACTIVITE 2014**
- VII CONVENTION COMMUNE – FSL (Fonds de Solidarité Logement)**
- VIII CONVENTION ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE AUX COMMUNES
EXTERIEURES A LA CCBC**
- IX CONTRAT DE VERIFICATION INSTALLATION PROTECTION CONTRE
LA FOUDRE « SILVER »**
- X REMERCIEMENTS**
- XI QUESTIONS DIVERSES**
 - . Questionnaire et Charte « Les Communes du SDESM
s'engagent pour la planète »**
 - . SDESM – Adhésion de la commune de Saint Thibault des
Vignes**

~*~*~*~*

I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Le compte-rendu du 29 juin 2015 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015.

~*~*~*~*

II / 2015-49 TRANSFORMATION POSTES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire précise qu'il a proposé au tableau d'avancement annuel, l'ensemble des personnels pouvant prétendre à un avancement de grade.

Ces propositions, mêmes acceptées par le centre de gestion, ne valent pas obligation de nomination.

Néanmoins et afin de nommer les personnels qui peuvent y prétendre, il convient de créer les postes correspondants en substitution ou en complément des postes actuellement occupés.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE la création d'1 poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe, d'1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, 35 h à temps plein et la suppression concomitante des postes antérieurement occupés par les agents nommés.

~*~*~*~*

III / 2015-50 RETROCESSION LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE COMMUNAL – PROCEDURE GROUPEE

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par les associations syndicales des lotissements suivants :

- « Le Petit Gibus »
- « Le Clos de Verneuil »
- « Résidence du Stade »

Les associations syndicales sollicitent le classement dans le domaine communal. Préalablement à cette demande les diagnostics de voirie et réseaux ont été ou seront réalisés.

En conséquence,

VI / 2015-53 SyAGE – RAPPORT D’ACTIVITE 2014

Monsieur le Maire indique que le SyAGE a transmis son rapport annuel 2014. Ces documents détaillés restent à la disposition de chacun auprès du secrétariat général.

-:-:-:-

VII / 2015-54 CONVENTION COMMUNE – FSL (Fonds de Solidarité Logement)

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (F.S.L.) à compter du 1^{er} Janvier 2005. Le F.S.L. intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d’aides financières individuelles pour l’accès ou le maintien dans le logement ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d’énergie. Il soutient par ailleurs les structures d’insertion effectuant de l’Accompagnement Social Lié au Logement ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Monsieur le Maire rappelle qu’une convention est signée avec le Département depuis 2005 et propose donc de renouveler l’opération pour 2015.

Le coût de cette convention pour une population de 3228 habitants est de 968 € euros pour 2015.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente.

-:-:-:-

VIII / 2015-55 CONVENTION ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE AUX COMMUNES EXTERIEURES A LA CCBC

Par délibération du 30 juin 2014, une convention d’accueil au restaurant scolaire des enfants de la CCBC a été actée.

Il est envisagé d’étendre cette convention aux communes extérieures mais membres d’un RPI sur le territoire pour partie de la CCBC, sous réserve des places disponibles et d’une facturation globale adressée à chacune des mairies ou RPI (coût du repas + charges salariales de renfort de personnel).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

Conseil Municipal du 02 octobre 2015

AUTORISE le maire à signer la convention d'accueil au restaurant scolaire des enfants des communes extérieures.

-:-:-:-

IX / 2015-56 CONTRAT DE VERIFICATION INSTALLATION PROTECTION CONTRE LA Foudre « SILVER »

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'arrêté du 19 novembre 2001, il est obligatoire pour les Etablissements recevant du public, de procéder à un contrôle annuel du système de protection foudre.

Afin d'assurer le suivi nécessaire au bon fonctionnement de ces installations, la société BCMFOUDRE a transmis à la commune une proposition de contrat de vérification pour l'Eglise, la Mairie et le Château d'eau. Le coût de ce contrat annuel renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 4 ans s'élève à 740 € HT / an.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de signer le contrat de vérification avec la société BCMFOUDRE

-:-:-:-

X REMERCIEMENTS

- ✚ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des divers remerciements adressés à la Commune par les associations locales, relatifs à l'attribution des subventions ainsi que pour les travaux de rénovation du DOJO.
- ✚ Monsieur le Maire transmet à l'assemblée les remerciements de la famille TABAKHOFF et la famille MAJKOWSKI à l'occasion des deuils qui les ont touchés.
- ✚ Monsieur le Maire adresse à l'ensemble des élus les remerciements de la famille MOREAU concernant l'organisation de la randonnée du CMJ.

-:-:-:-

XI QUESTIONS DIVERSES

✚ 2015- 57 QUESTIONNAIRE ET CHARTE « LES COMMUNES DU SDESM S'ENGAGENT POUR LA PLANETE »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu du SDESM, relatif aux actions menées dans le cadre de l'opération « les communes du SDESM s'engagent pour la planète ». Cette opération constitue l'engagement de chaque collectivité pour la transition énergétique et la lutte contre les dérèglements climatiques.

Il est alors proposé à la commune de compléter le questionnaire de projets et signer la charte transmis par le SDESM.

Ces formulaires sont à retourner avant le 16 octobre prochain et seront alors officiellement remis à Madame Ségolène Royale, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de transmettre le questionnaire et la charte complétés et signés au SDESM

✚ 2015- 58 SDESM – ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

Par délibération 2015 – 56 du 15/09/2015 le comité syndical du SDESM a entériné l'adhésion de la commune de Saint Thibault des Vignes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération sus indiquée.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint Thibault des Vignes au SDESM.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 15.